



Traversée du Gers en courant au profit du Téléthon du 9 décembre 2017 (104 kms)



1 – ORGANISATION

L'association "les Coudous de la Save" organise cette activité au profit du Téléthon le samedi 9 décembre 2017.

Les référents de la manifestation sont :

- Mr Ronan PIERRE porteur du projet (tél : **06 83 85 30 74**)
- Mme Magali ANDREE présidente de l'association (tél : **06 79 67 41 88**)

2 – OBJECTIF

L'objectif premier est le partage, cher aux Coudous. Pour cela nous allons courir ou rouler ensemble et tenter de collecter une belle somme d'argent dans la joie, la bonne humeur et l'esprit de fête (les déguisements sont vivement conseillés).

3 – PARCOURS

Cette activité s'effectuera sur le parcours du GR 653 entre Marciac et l'Isle Jourdain pour la partie pédestre / joëlette et entre Gimont et l'Isle Jourdain par les D 253 et D 161 pour la partie fauteuil.

Le détail des parcours est consultable en annexe 1.

Le détail des points relais est consultable en annexe 2.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer à la marge.

Le transport ou le rapatriement des participants n'est par défaut pas assuré par les organisateurs. Toutefois, une coordination pour la mise en place de covoiturage pourrait être organisée en fonction des inscriptions.

4 – PARTICIPATION

Cette activité ouverte à tous est non chronométrée et sans classement, l'essentiel étant, comme il est mentionné plus haut, de courir ou rouler ensemble et tenter de collecter une belle somme d'argent dans la joie la bonne humeur et l'esprit de fête, les déguisements étant vivement conseillés.

L'activité proposée s'effectue en ligne dans le sens Marciac l'Isle Jourdain et ne prévoit pas de départs décalés, seul la "transhumance Coudou" se déplaçant à une allure approximative de 9 à 10 km/h est à prendre en compte et pourra être rejointe de préférence lors des points relais (annexe 2). Il n'est cependant pas interdit de se rattacher au groupe en tout lieu du parcours.

L'inscription est de 5 € minimum par personne reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) à verser sur le site ou le jour de l'épreuve par chèque à l'ordre de l'AFM.

Les personnes souhaitant participer devront prendre contact avec l'association des Coudous de la Save ou se présenter aux points relais (annexe 2) définis sur le parcours le jour de l'activité. Ces dernières effectueront le choix de leur parcours en fonction de leurs envies mais devront rester en cohérence avec leurs conditions physiques, la notion de plaisir restant primordiale à nos yeux. Il est envisageable d'effectuer une partie du parcours en marchant au profit de l'AFM. Afin de parfaire l'organisation, il est souhaitable de s'inscrire à l'avance.

5 – SECURITE

Pour la partie pédestre qui s'effectue sur le GR 653, les participant détiendront un n° de téléphone sécurité et bénéficieront des points relais (annexe 2) en tant que de besoin (il pourra être envisagé le suivi en VTT).

Pour la partie fauteuil qui s'effectue sur les D 253 et D 161 des véhicules balisés encadreront l'activité. Un responsable sécurité spécifique pour la partie fauteuil est identifié par les référents de l'organisation. Le code de la route sera respecté par les participants.

Pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive des participants.

6 – ASSURANCE

L'association des Coudous de la Save est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel de l'Isle Jourdain (contrat n° IA 7018545).

Une assurance complémentaire MAIF sera souscrite en coordination avec l'AFM couvrant les manifestations organisées pour le TELETHON.

Les participants devront être couverts par une assurance "responsabilité civile" afin de couvrir les éventuels dommages qu'ils sont susceptibles de causer au cours de cette activité. Les organisateurs ne sont en aucune façon responsables des vols, dégradations, accidents, ... subis ou causés par les participants, survenus avant, pendant et après l'épreuve. Les participants certifient ne présenter aucune contre-indication à la pratique du sport et dégagent les organisateurs de toute responsabilité concernant leur aptitude physique à participer à cette épreuve.

7 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la traversée du Gers en courant au profit du Téléthon, chaque concurrent autorise expressément l'association des Coudous de la Save et les partenaires de l'épreuve à utiliser les images prises pendant l'épreuve sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

8 – ECO-RESPONSABILITE

Les Coudous de la Save se veulent exemplaires en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons les participants à bien vouloir :

- Respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- Etre solidaires et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- Rester courtois, respecter les bénévoles, les équipes d'organisation et les riverains.

<p><i>La participation à la traversée du Gers en courant au profit du Téléthon implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.</i></p>

Les Coudous de la Save